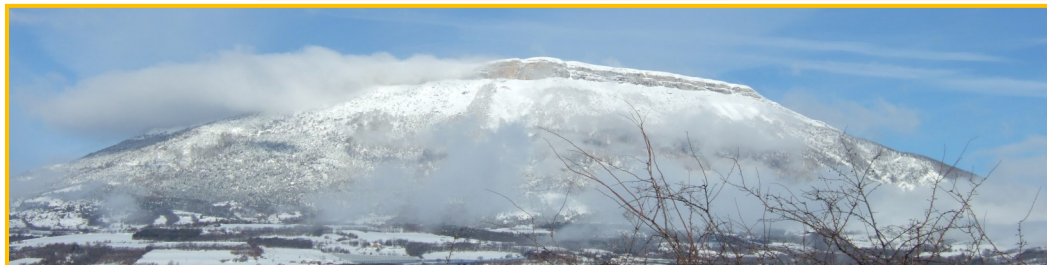




BULLETIN MUNICIPAL DE CHÂTEAUVIEUX



LE JOURNAL D'INFORMATION
D É C E M B R E 2 0 2 4



ÉDITORIAL

Vous avez dit : « Incertitude(s) » ?

Au moment où nous imprimions le dernier Bulletin Municipal, début juillet, nous étions dans l'attente de la nouvelle configuration de l'Assemblée Nationale. En effet, le Président de la République, pour des raisons aussi risquées qu'inattendues, avait décidé, le 9 juin en soirée, les derniers bulletins de vote du scrutin des Élections Européennes à peine dépouillés, de dissoudre la chambre basse et de lancer le pays dans une nouvelle consultation électorale : des Législatives anticipées. Je crois pouvoir dire que nous peinions tous, à l'époque, à comprendre la portée de la mise en œuvre de cette prérogative du Chef de l'État : la dissolution. Six mois plus tard, et alors que nous découvrons notre 4^{ème} Premier Ministre en moins de 12 mois, une motion de censure renforçant la cacophonie ambiante, force est de constater que notre pays s'est un peu plus encore enfoncé dans de graves incertitudes, dans une crise à la fois institutionnelle (les vacances répétées du pouvoir ne produisent jamais de bons effets), économique (nous attendons vainement un nouveau budget), sociale (la pauvreté ne cesse de gagner du terrain) et sans doute démocratique (avec des partis politiques qui s'écartent trop souvent, à mon sens, des préoccupations, si légitimes, de celles et ceux qu'ils devraient défendre et représenter).

Dans ce paysage politique aussi perturbé que déconcertant, ne faisant qu'éloigner, voire écœurer, c'est certain, les administrés de la « chose publique », je ne suis pas le seul à penser que la « cellule communale » reste, globalement, même si elle est régulièrement décriée par les Ministres eux-mêmes (coûterait-elle trop cher ?, nous devons pourtant présenter des budgets équilibrés, nous, les élus locaux !) la seule qui garantisse proximité, modération et stabilité. Mon propos n'est assurément pas de mettre en avant, ici, les élus municipaux, les adjoints et les Maires qui font de leur mieux, ensemble, avec les moyens qui sont les leurs, pour gérer, au quotidien, leur commune, veillant à être à l'écoute de tout un chacun. Mon propos vise à vous dire en toute simplicité, et en toute honnêteté, combien, au moment où notre pays ne sait plus vraiment où il va, que vos élus du Conseil Municipal sont toujours à vos côtés, et plus que jamais. Ce Bulletin Municipal, je l'espère, vous donnera un aperçu fidèle de notre action locale, châteauniarde, lors de ces 6 derniers mois, loin, bien loin, mais c'est une chance, du tumulte et du désordre parisiens...

Pour conforter ces liens privilégiés que nous veillons à tisser avec vous, chaque jour un peu plus, nous vous espérons nombreux à la salle des fêtes pour la cérémonie de présentation des vœux, le samedi 4 janvier 2025, à 18h00.

Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous souhaite de très belles fêtes et une excellente année 2025 !

Bien fidèlement,

Le Maire, Jean-Baptiste AILLAUD.

SOMMAIRE

Le mot du Maire
Sécurisation de la falaise de
LETTRET
Pose de panneaux photovoltaïques
Voirie communale 2024
Réhabilitation de l'ancienne Cure
Avancée de la maison de santé
Travaux d'enfouissement aux Marins
Différents achats décidés par la
Municipalité
Rezo Pouce
Emploi du feu : obligations légales de
débroussaillage
Marianne du Civisme
Aux 16 ans de votre enfant ? Pensez
au recensement !
Véloroute
Nouveaux horaires des messes
Fête de Noël
Soirée Beaujolais / Téléthon
Délibérations du 2^{ème} semestre 2024
Ça s'est aussi passé à
CHÂTEAUVIEUX
État Civil / Dates à retenir



Hautes-Alpes
le département



SÉCURISATION DE LA FALAISE DE LETTRET

Les travaux de protection contre les chutes de blocs de la falaise de LETTRET (160 mètres de haut), à cheval sur cette commune et sur CHÂTEAUVIEUX, pour la partie haute, ont été réalisés entre la mi-septembre et le 6 décembre. Cela faisait 6 ans que cette sécurisation était envisagée par les deux communes, au travers de nombreuses étapes : diverses phases d'études, validation du dossier par les services de l'État, perte de temps due à la crise du COVID, discussions avec la Mairie de LETTRET pour un financement à 50 % de CHÂTEAUVIEUX, pas davantage (et comme à l'accoutumée depuis plus de 25 ans), demande et obtentions de subventions, consultation des entreprises via notre plateforme numérique *AWS*, phase opérationnelle des travaux.

438877,54€ HT auront été nécessaires à la réalisation de cette protection indispensable des populations (les habitants du centre du village de LETTRET), que nous espérons toutes et tous efficace et durable, et ce devrait être le cas. Le financement global s'est donc fait à parts égales par LETTRET et par CHÂTEAUVIEUX, avec des aides financières conséquentes de l'État (Fonds vert, 50%, soit 109719,38€ par commune) et du Département (30%, soit 65831,63€ par commune). Subventions déduites, l'autofinancement par commune est de 43800€. La Municipalité remercie grandement les financeurs, tout comme le Bureau d'Études *ARLAS*, qui a supervisé les travaux, les sociétés *SP* et *CAN*, qui les ont exécutés.



POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Dans le dernier Bulletin Municipal de juin 2024, nous vous informions que la Municipalité venait de sélectionner l'entreprise *SEBALYO SOLAR* de MALIJAI (04), pour un montant total de 25951,27€ HT (soit 31141,52€ TTC), pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle des fêtes et du bâtiment de l'ancienne Cure. Les panneaux photovoltaïques, au nombre de 20, ont été posés sur la toiture de la salle des fêtes à la fin octobre.

Cette installation, d'une puissance de 9kWc, est à ce jour opérationnelle : nous produisons de l'électricité et utilisons cette énergie pour la consommation électrique et le chauffage de la salle des fêtes et de la Mairie. Le surplus non utilisé repart sur le réseau et cette production sera facturée à *EDF*.

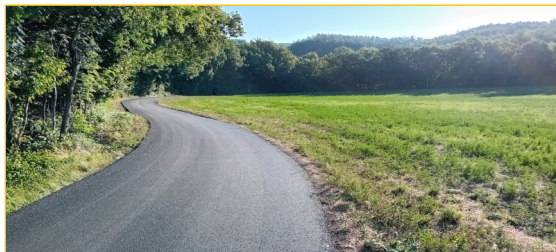
Au 1^{er} trimestre 2025, l'entreprise *SEBALYO SOLAR* réalisera la deuxième tranche de travaux, à savoir l'installation de 10 panneaux sur la toiture de l'ancienne Cure. Une subvention du Fonds de Concours de l'Agglomération de 11546,18€ a été obtenue pour la totalité de l'opération.



VOIRIE COMMUNALE 2024

Des travaux de voirie communale 2024 ont été menés ces derniers mois, sur deux zones : secteur de la Route de La Basse-Rue attribué à l'entreprise *COLAS* (travaux réalisés en septembre ; coût : 29995,95 TTC) / Secteur de la Route des Marins attribué à l'entreprise *LA ROUTIÈRE DU MIDI* (travaux réalisés fin octobre ; coût 26986,56 TTC).

Subvention du Conseil Départemental : 5300€.



RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE

Le Conseil Municipal a choisi par délibération, sur proposition de l'architecte, les entreprises adjudicataires pour réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancienne Cure.

Les entreprises retenues, basées à GAP ou aux environs, sont :

- 1- Gros œuvre : *ATS* de CHORGES
- 2- Charpente : *CHAIX et BOURG* de LA BÂTIE-NEUVE
- 3- Charpente métallique : *CHEVALIER* de LA ROCHE DES ARNAUDS
- 4- Menuiseries : *CHARLES* de GAP
- 5- Cloisons-doublage : *AC-TEC* de FURMEYER
- 6- Carrelage : *MALCOR* d'ANCELLE
- 7- Peinture : *SPINELLI* de GAP
- 8- Chauffage-Plomberie : *LA GAPENÇAISE DE CHAUFFAGE* de GAP
- 9- Électricité : *GAPELEC* de GAP



Le montant de ces travaux s'élève à 484890€ TTC. Une subvention (d'environ 50000€) auprès du Conseil Départemental a été sollicitée.

Les travaux ont débuté en novembre pour une période prévisionnelle de 10 mois environ.

L'architecte Stéphane DALLA NORA organise toutes les semaines des réunions de chantier pour planifier les interventions de chaque entreprise. Les bureaux d'études (*Ester* et *CET*) et les contrôleurs techniques (*SOCOTEC*) entérinent les plans d'exécution des entreprises.

L'entreprise *ATS* a réalisé la plupart des démolitions et se concentre désormais sur la reprise des ouvertures et des travaux de maçonnerie.

Nous tenons à nous excuser auprès des riverains pour les désagréments causés par ces travaux. Mais au final cette bâtisse, entièrement rénovée, va reprendre sa fonction et nous permettra d'accueillir une famille dans un cadre très agréable.



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENTS AUX MARINS

Les travaux d'enfouissement de réseaux au quartier des Marins sont désormais terminés. La période de chantier a été plus longue qu'initialement prévue par rapport aux conditions climatiques et à l'intervention des différents services et notamment la dépose des poteaux, au nombre de 16. Les travaux ont été réceptionnés mi-novembre. Une première facture de 32889,06€ TTC a déjà été réglée par la Commune.

Mis à part quelques désagréments de circulation et de raccordement, l'ensemble des travaux s'est relativement bien déroulé.

Cette 1^{ère} tranche de travaux sera suivie d'une 2^{ème} : en effet, il est prévu l'enfouissement des lignes HTA depuis le Chemin du Moulin jusqu'à la RD45 (Route de TALLARD, à La Calada) sur une distance de 490m environ, avec la pose d'un transformateur.

Ce projet a été validé par les représentants du *Territoire d'Énergie 05* et des représentants des communes lors du Collège de Tallard qui s'est tenu en octobre dernier. Ces travaux seront réalisés en 2025.

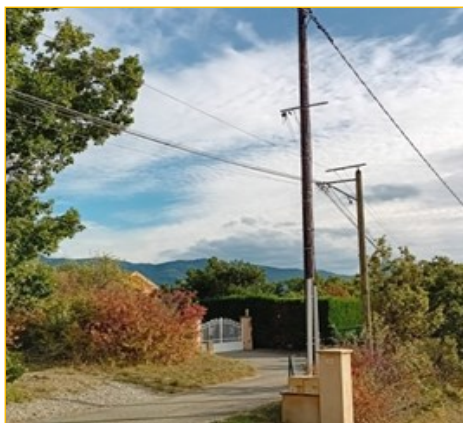
Ainsi, la totalité du quartier sera dépourvue des lignes aériennes disgracieuses.



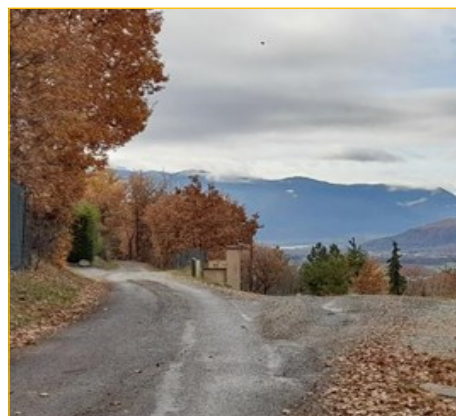
Chemin du Moulin : avant.



Chemin du Moulin : après.



Chemin de la Crête : avant.



Chemin de la Crête : après.

AVANCÉE DE LA MAISON DE SANTÉ

Vous connaissez le projet du Conseil Municipal, à la fois ambitieux et nécessaire au vu de la difficulté de trouver un médecin généraliste, de création d'une petite maison de santé au centre du village de CHÂTEAUVIEUX, dans le terrain communal sous l'église.

La Municipalité, soutenue par l'État au travers du label « *Villages d'avenir* », sait que son dossier suscite l'intérêt de professionnels, qui ont contacté la Commune et qui sont en lien avec l'ARS des Hautes-Alpes. Le projet avance pas à pas mais la détermination de vos élus municipaux reste intacte !



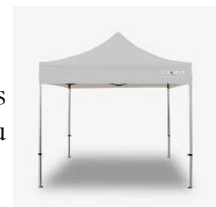
DIFFÉRENTS ACHATS DÉCIDÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

La Mairie s'est équipée d'un nouvel ordinateur pour notre secrétaire. Cet achat s'est avéré incontournable puisque les mises à jour des logiciels nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat n'étaient plus réalisables avec le poste actuel.



Afin d'optimiser le rangement des dossiers, deux armoires à rideaux ont été installées. Quant à celles existantes, l'une a été mise au secrétariat et l'autre a été descendue au local sous la Mairie pour servir à l'archivage.

Enfin, pour le bon déroulement des différentes festivités organisées dans le village, un nouveau barnum professionnel (3m x 6m) est venu compléter le stock de ceux déjà utilisés mais insuffisants.



Le coût total de ces investissements s'élève à la somme de 2422,98€. Leur financement bénéficie d'une subvention de 1499,04€ dans le cadre de l'enveloppe cantonale d'investissement des Conseillers Départementaux.

REZO POUCE

Faciliter la mobilité partagée en complément des transports collectifs, gratuits, de l'Agglomération ? C'est désormais possible avec *Rezo Pouce*, un réseau d'autostop de proximité pour partager les trajets du quotidien entre voisins. Piloté par le Département des Hautes-Alpes et l'Agglomération, GAP-TALLARD-DURANCE, *Rezo Pouce* est effectif depuis la mi-octobre. Vous pouvez d'ores et déjà télécharger l'application et vous rendre à un arrêt dédié pour y attendre un chauffeur (7 sites sont matérialisés par des panneaux sur la commune) :

1. Arrêt de bus Rochazal
2. Arrêt de bus Route de La Pinée
3. Arrêt de bus ZA de Lachaup
4. Place DUCHAMBLO – Parking de l'Église
5. Embranchement Route de la Basse-Rue – Route des Marins
6. Arrêt de bus Les Embeyracs
7. Arrêt de bus Le Clauseron.



Comment ça marche ? : Chaque utilisateur (passager) dispose d'une pancarte avec sa destination affichée et chaque automobiliste d'un autocollant sur son pare brise, éléments envoyés aux personnes inscrites dans la foulée de leur adhésion [copie de la Carte Nationale d'Identité obligatoire]. Attention : les mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale, préalablement remplie.

L'inscription et l'utilisation du réseau sont gratuites, mais en cas d'utilisation régulière et d'un trajet long, le conducteur peut demander un dédommagement à hauteur de 0,06€/km.



Les inscriptions au service se font sur le site mobicoop.fr ou directement en Mairie : des documents tels que le kit mobilité, la charte *Rezo Pouce*, la fiche destination, etc., vous seront transmis afin de mieux comprendre le fonctionnement du réseau.

EMPLOI DU FEU : OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Depuis ce dimanche 15 septembre, le département est en période verte. Pour autant, l'emploi du feu demeure strictement réglementé dans les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, ainsi que dans tous les terrains les entourant situés à moins de 200 mètres. Sur ces zones, l'emploi du feu est interdit.

Seuls les propriétaires de terrains ou les occupants de ces terrains sont autorisés à réaliser des écobuages (brûlage de végétaux sur pied), brûler des déchets verts forestiers (végétaux coupés issus de la gestion forestière) et agricoles (végétaux coupés issus de l'activité agricole, résidus de culture, de taille).

Par ailleurs, CHÂTEAUVIEUX est une commune à débroussaillage obligatoire : il faut donc y brûler des déchets verts (végétaux coupés) issus de débroussaillage obligatoire.

Pour tout emploi du feu, les intéressés doivent obligatoirement respecter les règles suivantes : Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu, profiter d'un temps calme, effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures, de préférence le matin, ne pas laisser le feu sans surveillance, disposer de moyens permettant une extinction rapide, éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.

Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h. Pour rappel, le non respect de cette réglementation fait l'objet d'un timbre amende de 135€. Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie), de l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, il est préconisé de préférer l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.



MARIANNE DU CIVISME

Le 9 décembre, au Conseil Départemental, le *Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes* a remis à Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, la *Marianne du Civisme*.

Pour la deuxième fois consécutivement, CHÂTEAUVIEUX, dans sa catégorie des communes comptant de 250 à 500 inscrits sur les listes électorales, est la commune des Hautes-Alpes qui a le plus voté lors des dernières élections législatives du 30 juin et du 7 juillet : 84,96% au 1er tour et 84,48% au 2ème tour.

Félicitations à toutes celles et à tous ceux qui ont accompli leur devoir de citoyen à l'occasion de ce scrutin : cela montre une belle vitalité démocratique dans notre village et un vif intérêt pour la « chose publique ».



AUX 16 ANS DE VOTRE ENFANT : PENSEZ AU RECENSEMENT !

Quand et pourquoi faut-il se faire recenser à 16 ans ?

Si votre enfant est né Français, vous devez procéder à son recensement citoyen, à la Mairie de son domicile, à **partir de son 16^{ème} anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire**.

Vous obtenez alors une **attestation de recensement**, indispensable pour pouvoir l'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif en France ou à l'examen du permis de conduire. L'attestation permet aussi la participation à la *Journée de Défense et Citoyenneté* (JDC). Enfin, le recensement génère l'inscription **automatique sur les listes électorales** dès le 18^{ème} anniversaire.



Vous êtes concerné(e) ? N'oubliez pas de passer en Mairie avec votre livret de famille et la Carte Nationale d'Identité de votre enfant.



VÉLOROUTE

La Commune porte le dossier, pleinement dans l'air du temps, de réalisation d'une *Véloroute* entre GAP et TALLARD, le long de la RN 85 (Route Napoléon). Elle est accompagnée, efficacement, par l'Agglomération ; celle-ci a recruté un Bureau d'Études (*MG Concept Ingénierie*, à EMBRUN), qui a travaillé sur le tracé et a, ces dernières semaines, relevé les emprises très précises concernées par la création, souvent *ex nihilo*, de cette *Véloroute*.



Des discussions ont dès lors commencé avec les propriétaires concernés par les aspects fonciers afin de voir aboutir ce projet, structurant, dans des délais raisonnables.

NOUVEAUX HORAIRES DES MESSES

Le Père Mickaël FONTAINE, curé de CHÂTEAUVIEUX, a ajouté une célébration mensuelle en l'église Sainte-Foy, le 1^{er} samedi de chaque mois, à 9h15.

Rappel des horaires des messes :

1^{er} samedi du mois : messe à 9h15

2^{ème} samedi du mois : messe à 9h15

3^{ème} samedi du mois : messe à 18h30 (messe anticipée du dimanche)

4^{ème} samedi du mois : messe à 9h15.



FÊTE DE NOËL

En ce beau dimanche de décembre, de nombreux enfants, accompagnés de leurs parents, se sont rejoints en début d'après-midi à la salle des fêtes du village pour fêter Noël. Ils n'ont pas été déçus car la municipalité leur a concocté une belle surprise en leur offrant un magnifique spectacle mêlant magie et humour.

Petits et grands ont été invités à participer aux tours préparés par l'artiste Michaël LEYZOUR de la compagnie « 2 A'nims ». La joie des enfants était visible et audible par leur rire. Très proche de son public, le magicien a été largement remercié par de nombreux spectateurs.

Puis le moment tant attendu est arrivé avec la visite du « Père Noël » : notre invité prestigieux a distribué cadeaux et friandises à tous les enfants présents avant de repartir pour sa grande tournée. Pour clôturer ce beau moment fédérateur, l'assemblée composée d'environ 90 personnes a ensuite été conviée à partager un goûter et boire le verre de l'amitié.



SOIRÉE BEAUJOLAIS / TÉLÉTHON

Comme l'année dernière, la soirée Beaujolais et le *Téléthon* étaient à nouveau réunis le samedi 23 novembre pour offrir un événement riche en solidarité et en festivités. Organisée avec brio par Agnès ANTOINE et Aurore ARISTON, cette soirée a rassemblé 87 personnes à la salle des fêtes du village. Après une dégustation fort appréciée du fameux vin primeur, les convives se sont retrouvés autour d'une bonne table avec au menu jambon braisé, oreilles d'âne, fromage et dessert.

Challenge réussi pour les organisatrices puisque ce bon moment de convivialité a permis de récolter la jolie somme de 1050€ en faveur de l'AFM, somme à laquelle viendra s'ajouter la participation de la commune d'un montant de 300€.

Merci à tous les participants qui ont répondu à l'invitation et aux bénévoles pour leur précieuse aide.

Enfin un immense merci à tous nos partenaires pour leur soutien et leur générosité. Grâce à votre concours et vos dons, cette manifestation a été une totale réussite et nous a permis de contribuer à cette belle cause.



DÉLIBÉRATIONS DU 2ème SEMESTRE 2024

Délibération n°30-2024 : Décision modificative n° 1 - BP 2024.

Délibération n°31-2024 : Décision modificative n° 2 - BP 2024.

Délibération n°32-2024 : Travaux de réhabilitation de l'ancienne cure : choix des entreprises.

Délibération n°33-2024 : Aménagements sur la RD 45 / Route de TALLARD à Ségrier - Fifre : demande de subvention.

Délibération n°34-2024 : Différentiel cantine 2024-2025.

Délibération n°35-2024 : Centre de Gestion FPT 05 : Renouvellement de l'adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé.

Délibération n°36-2024 : Centre de Gestion FPT 05 : Renouvellement de l'adhésion au service Prévention.

Délibération n°37-2024 : Centre de Gestion FPT 05 : Renouvellement de l'adhésion au service de Médecine.

Délibération n°38-2024 : Durée d'amortissement pour les subventions d'équipements.

Délibération n°39-2024 : Décision modificative n° 3 - BP 2024.

Délibération n°40-2024 : Subvention pour un documentaire - fiction.

Délibération n°41-2024 : Réhabilitation de l'ancienne Cure : acte notarié pour une acquisition foncière.

Délibération n°42-2024 : Aménagements de voirie Route de TALLARD (RD45), à Fifre-Ségrier : choix d'une entreprise.

Délibération n°43-2024 : Réfection du pont de Vigne Longue : choix d'une entreprise.

Délibération n°44-2024 : Mise en place de composteurs partagés.

Délibération n°45-2024 : Rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols.

Délibération n°46-2024 : Site Patrimonial Remarquable de TALLARD-CHÂTEAUVIEUX : désignation des membres.

ÇA S'EST AUSSI PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX !



Samedi 27 et dimanche 28 juillet

Fête d'été / *L'A. Festiv'*

Le village en pleine effervescence !
Divertissements multiples et convivialité
garantie !



Vendredi 23 août

Rando nocturne

CHÂTEAUVIEUX Trail Nature

La traditionnelle rando à la frontale
suivie de la soupe au pistou ! Au
top !



ÇA S'EST AUSSI PASSÉ À CHÂTEAUVIEUX !



Dimanche 25 août

Trail des Balcons

CHÂTEAUVIEUX Trail Nature

Une nouvelle édition parfaitement réussie : de nombreux inscrits et des parcours superbes.



Samedi 7 septembre

Soirée pizza – pétanque

L'A.Festiv

Le four communal apprécié de tous !



Samedi 5 octobre

Accueil des nouvelles familles.

Municipalité et *L'A.Festiv*

Une belle tradition, ça se respecte !



Commémoration

du 11 Novembre 1918

Devoir de mémoire au Monument
aux Morts.

ÉTAT CIVIL 2ème semestre

Informations données suivant les actes et les avis reçus en Mairie à la date d'impression.

Mariage de Elven LÉVÊQUE et Vianney AMYOT D'INVILLE le 8 août, domiciliés *Route de Bel Air*.

Naissance de Emma ANTOINE le 8 août, fille de Agnès et François-Joseph ANTOINE, *Route de GAP*.

Naissance de Asia BRIQUEZ le 10 septembre, fille de Élisabeth BERGOUIGNAN et Julien BRIQUEZ, *Route des Marins*.

Naissance de Teddy BROUANT le 24 octobre, fils de Valentine GUILLAUME et Anthony BROUANT, *Chemin du Clauseron*.

PACS de Faustine DE CASTRO et Lucas LAGO, le 26 août, domiciliés *Impasse du Château d'Eau*.

PACS de Nathalie TRÉMOULIÈRE et Philippe MARQUE, le 10 septembre, domiciliés *Rue de Ségrier*.

Décès de Philippe GEORGES, le 5 décembre, domicilié *Route des Marins*.



Mairie de CHÂTEAUVIEUX
155 Espace Roger Boyer
05000 CHÂTEAUVIEUX

Téléphone : 04 92 54 12 13

Courriel : secretariat.mairie@chateauneuf05.fr

Site internet : www.chateauneuf05.fr

Dates à retenir

Samedi 4 janvier 2025 à 18 h 00 :

Cérémonie des vœux à la salle des fêtes.

Dimanche 2 Février 2025 à 12 h 00 :

Repas des Aînés.

ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI :
DE 7 H 30 À 12 H 30 - DE 14 H À 17 H 30

MERCREDI :
DE 7 H 30 À 12 H 00

VENDREDI :
DE 7 H 30 À 12 H 30



Secrétariat de Mairie
fermé du 20 décembre 2024
au 5 janvier 2025 inclus.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

MERCI DE PRENDRE
RENDEZ-VOUS AUPRÈS
DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

LE MAIRE, JEAN-BAPTISTE AILLAUD

➤ SUR RENDEZ-VOUS

LE 1^{ER} ADJOINT, MICHEL TEXIER

➤ VENDREDI 9 H - 11 H

LA 2^{ÈME} ADJOINTE, CHRISTINE CORNAND

➤ JEUDI 15 H - 17 H

LE 3^{ÈME} ADJOINT, GILLES SERRES

➤ VENDREDI 11 H - 12 H 30



Directeur de publication : Jean-Baptiste AILLAUD

Articles rédigés par le Comité de rédaction

Éditeur : Mairie de Châteauneuf

Imprimé par la mairie de Châteauneuf: 05000 -

Dépôt légal n° : 2008-07